

Retraites : qui reçoit la compensation généralisée

Tout le monde reçoit à domicile les informations de l'Élysée par Journal Télévisé interposé (la voix de son maître).

Ce qui nous est caché, ce sont les données officielles. Concernant les retraites par exemple, les régimes spéciaux sont la cible des médias. Or, le journal officiel du 12 janvier 2007 contredit les "prédicateurs" du J.T.

Ainsi, les chiffres publiés par le Ministre chargé de la Sécurité Sociale montrent que :

92,7% de la compensation généralisée est payée par les régimes de salariés (dont 45,9% par le régime général - qui prend également en charge le déficit du régime des salariés agricoles pour un montant de 2 204 548 679€ en 2005 - et 46,8% par les régimes spéciaux), contre 7,3% seulement pour les régimes de non salariés (uniquement ceux des professions libérales et avocats)

93,7% de la compensation généralisée est perçue par les régimes de non salariés (dont 69,4% par le régime des exploitants agricoles, 14,4% par le régime des commerçants et industriels, 7% par celui des artisans et 2,9% par celui des cultes), contre 6,2% pour les régimes spéciaux de salariés (5% pour le régime des mineurs et pourtant, la démographie du régime des mineurs est sans commune mesure avec celle des autres régimes - 1% pour celui des marins et seulement ...0,21% pour celui de la SNCF et 0,1% pour celui des clercs et employés de notaire.

Non seulement le régime des cheminots, tant décrié, ne bénéficie que très peu de la compensation généralisée malgré un déséquilibre démographique important, mais...il verse une contribution de 43 783 913 € aux régimes de non salariés.

En 2006, le régime de retraite des IEG(EDF-GDF) a versé 134 millions d'€ au régime général. Sans commentaire !!!!

Contrairement à ce qui est régulièrement affirmé par les médias, les hommes politiques au pouvoir et le patronat, les salariés du privé (et ceux de la Fonction Publique) ne financent pas les retraites des cheminots : ils financent celles des non salariés...

SECTEURS	MONTANTS	PART en %age
COMMERCANTS	885 547 419,00 €	14,38%
ARTISANS	434 487 800,00 €	7,05%
CULTES	175 630 148,00 €	2,85%
MINEURS	309 499 264,00 €	5,03%
MARINS	61 544 692,00 €	1,00%
SNCF	12 901 689,00 €	0,21%
EXPLOITANTS AGRICOLES	4 273 968 122,00 €	69,39%
CRPCEN	5 516 388,00 €	0,09%
ANNEE 2005	Source JO 12/01/07	
TOTAL	6 159 095 522,00 €	

